

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## LEURS PROCÉDÉS

En voulez-vous de la liberté ?

Voilà un M. Ch. du Mont qui s'offre à nous en donner ! Et de la meilleure ! Celle de derrière les fagots où son Eglise autrefois faisait brûler les hérétiques !

Ah ! comme je regrette que tout le monde ne puisse pas lire l'article qu'il vient de faire paraître dans un journal monarchiste. C'est un vrai remède contre le cléricalisme parce qu'on l'y découvre tel qu'il est. Pour en dégouter l'homme le plus indifférent, il n'y a rien de mieux que de le lui faire bien connaître.

Nous donnerons, du moins de cet article, la partie la plus significative. Ce M. Ch. du Mont, qui a le pseudonyme plus noble que la conscience, ne nous aura sans doute aucune reconnaissance de la publicité que nous faisons à ses idées. Mais bah ! quelque chose est plus honorable que la reconnaissance de M. Ch. du Mont. C'est sa haine ! Et nous l'avons déjà méritée.

Ledit article, adressé aux coreligionnaires de M. Ch. du Mont et à ses amis politiques, est intitulé « Soyons Intolérants. » Tout le monde pensera que l'exhortation est superflue et qu'ils n'auront pas grand effort à faire. Il leur suffira de rester ce qu'ils sont et ce que les catholiques-romains ont toujours été.

Je passe sur les préambules où il est dit que l'Eglise Romaine fut toujours un modèle de tolérance, ce qui vaut à ses fidèles mille avanies de tout genre. S'il plaît à M. Ch. du Mont de se « payer la tête » de ses lecteurs, ce n'est pas une raison suffisante pour que nous ayons l'air de le prendre au sérieux.

Mais voici la partie principale de l'article, celle pour laquelle il est écrit. Je tiens à le citer textuellement afin qu'on ne croie point que j'y mette du mien. C'est à peine si j'y mets des pincettes pour le prendre.

Dès maintenant, je déclare que les hommes de l'oppression sont mes ennemis et que je ferai tout pour échapper à leur joug. Le premier moyen qui se présente à moi, c'est de ne pas leur fournir moi-même des armes pour me combattre. Il est purement négatif, mais c'est le premier et le plus élémentaire. Ainsi un groupe de Jacobins viennent de fonder une société anonyme immobilière, sous la raison sociale : *Temple maçonnique*. Eh ! bien en attendant que je connaisse tous les affiliés qui vont au Temple, le mouchoir sur la figure, par les sentiers odorants et obscurs qui longent la rivière, je connais déjà quelques industriels auxquels je jure de ne jamais donner un sou des miens.

Et je sais bien que cette menace les fait sourire. Mais le raisonnement que je viens de tenir, beaucoup se le tiennent comme moi.

Il y a mieux : des Ligues de boycottage s'organisent ; quelques-unes fonctionnent déjà ; on dit qu'un évêque a pris la tête du mouvement ; des listes de commerçants et d'industriels à tenir systématiquement à l'écart, sont dressées.

Il faut remercier la Raison sociale Maçonnique de nous en avoir fourni le premier noyau.

Quand elle sera faite et quand tous les gens soucieux de leur indépendance (!!!) en tiendront compte, les Jacobins qui rient aujourd'hui de moi commenceront à rire jaune. (Comme on devine la haine sauvage que ce bon chrétien éprouve pour ses adversaires ! Ah ! s'il pouvait les voir mourir tous sous ses signes de croix, quelle joie pour ce disciple du doux Nazaréen !)

Travaillons donc à être intolérants. Plus que cela, prêchons l'intolérance !

Vous retrouvez là toute la tradition de l'Eglise qui fut toujours d'imposer sa domination par la terreur et la tyrannie. Aussi

longtemps qu'elle en eut le loisir, c'est au « bras séculier » qu'elle livrait ses victimes. Il fallait croire ou mourir.

Aujourd'hui, le pouvoir n'est plus à l'Eglise qui se soucie peu de savoir si l'on « croit » pourvu qu'on lui rende hommage et qu'on emplisse ses troncs. Il ne lui est plus possible de tuer ou d'emprisonner ceux qui ne s'inclinent pas sous son geste. Ce moyen d'oppression lui est enlevé. Elle en a cherché de nouveaux, mieux adaptés à nos mœurs modernes. Et vous voyez qu'elle a trouvé.

Que pensez-vous, je vous prie, de cette théorie de liberté ?

Si tu n'es pas avec moi, dit-elle au négociant, à l'industriel, je t'empêcherai de gagner ta vie. N'achetez rien, commande-t-elle à ses fidèles, chez le commerçant qui ne mettra pas sa conscience en vente avec sa marchandise. La messe ou la faillite, voilà comment elle pose le dilemme.

N'est-ce pas abominable !

Evidemment, chacun a, pour son compte, le droit de choisir ses fournisseurs à son gré et suivant ses convenances. Mais pour songer à trouver là un moyen d'action politique, à discipliner et à liguer le plus grand nombre possible de consommateurs contre des commerçants coupables de « mal penser », il faut être doué de ce lâche et féroce génie de malveillance qu'on ne trouve à tel degré que chez les dévots et les gens d'Eglise.

Ah ! oui, cette idée porte bien sa marque d'origine ; elle ne peut sortir que d'un confessionnal, car on devine le rôle que jouerait le confessionnal dans un pareil système. C'est lui qui dirigerait tout et c'est par lui qu'on pourrait en contrôler le bon fonctionnement et réprimer les infractions.

Elle ne fut, du reste, jamais mise en pratique que par des cléricaux et celui qui, au Congrès catholique de Lille, l'a reprise à son compte, n'est autre que le doux mitré Delamaire, évêque de Périgueux. C'est lui qui, suivant l'expression de M. Ch. du Mont, « prend la tête du mouvement. »

Il sera certainement suivi, car ce procédé misérable est parfaitement à la mesure de la mentalité cléricale. Ces gens qui trouvent naturel d'opprimer leurs ouvriers, leurs métayers et tous ceux qui, à un titre quelconque, sont sous leur dépendance, devaient en venir à essayer du même moyen sur leurs fournisseurs. Nous verrons comment la majorité des commerçants prendra la chose.

Je pense bien que, désormais, ces bons cléricaux ne nous chanteront plus l'air de la persécution.

Quant aux membres du clergé qui veulent « frapper les républicains à la caisse » que diront-ils quand la République leur fermera la sienne ?

Emile LAPORTE.

## La superstition exploitée

La science ayant fait faillite, comme l'on sait, saint Antoine de Padoue continue à réaliser, par tous les moyens possibles de magnifiques bénéfices.

Il est vrai que ses opérations — relevant de la magie — sont d'une telle originalité que seuls des parpaillots comme nous peu-

vent encore avoir recours à des pratiques humaines et raisonnables.

Il faut savoir qu'en juin 1901 est arrivée d'Amérique une cédule, renfermant une prière à Saint-Antoine — pour chasser les vers.

Un jardinier se désespérait d'une invasion de chenilles. Il se dit tout à coup (c'est l'*Echo des Grottes*, de Brives, Corrèze, qui raconte ce fait) : — Tiens, tiens, mais, si la prière détruit les vers, elle doit opérer sur les chenilles.

Et de réciter la dite prière. Dès le lendemain matin, toutes les chenilles avaient déguerpi, mais... elles étaient allées chez le voisin.

Notre homme, qui avait l'âme bonne, fut désolé de l'aventure et en fit part à l'aumônier qui, après l'avoir écouté, lui fit remarquer qu'en disant la prière en question, il avait omis l'*Orémus* de la fin. Là était le mal. Le jardinier dit l'*Orémus*, et le voisin fut également délivré des chenilles, que l'on retrouva dans une mare et dont on enleva une pleine brouette.

Ne serait-il pas regrettable, en vérité, qu'on n'apprit pas ces histoires aux enfants.

Un peu plus loin, dans le même *Echo*, c'est l'histoire d'une mère qui, voyant son enfant étouffé par l'ingestion d'un bonbon, pose sur sa poitrine la statuette d'Antoine, et crac ! le bébé rend le bonbon !

Même traitement pour une terrible rageole qui mettait en danger la vie d'un garçonnet de treize ans.

E, naturellement, la reconnaissance des miraculés se traduit par de bons écus, sonnants et ayant cours.

Un propriétaire écrit : — Je demandais à Saint-Antoine la grâce de trouver des locataires pour trois appartements en lui promettant de publier ses faveurs. A cette heure, il n'en reste plus qu'un à louer.

Une femme proclame qu'un mal d'yeux s'est guéri par l'application du Bref de S. A. de P.

Une autre, ayant eu le bras brisé, a pu, grâce au même saint, s'en servir au bout de quatre jours.

Une fois de plus, on se demande comment n'est pas appliqué à ces manœuvres l'article du Code qui vise l'escroquerie : n'y a-t-il pas là promesses illusoires, mensonges caractérisés, dans le but de détourner tout ou partie de la fortune d'autrui ?

Le jour où on se décidera à faire rentrer l'exploitation de la superstition dans la catégorie des délits relevant de la police correctionnelle, comme on le fait, pour les devineresses et les rebouteux, on aura bientôt fini avec ces pratiques abêtissantes.

Pourquoi deux poids et deux mesures ?

## INFORMATIONS

Elections sénatoriales du 6 décembre

CHARENTE

Inscrits : 835. — Votants : 823

MM. Blanchier, répub. minist. 421 Elu.

Martell, ancien sénat lib. 381

Mulac, député radical... 20

Il s'agissait de remplacer M. Lacombe, sénateur républicain, décédé. M. Lacombe avait été élu en 1901 à une élection partielle. Il avait obtenu 481 voix contre 341 à M. Darnal, libéral.

LOZÈRE

Inscrits : 833. — Votants : 382

MM. De Las-Cazes, avoc., lib. 209 Elu.

Pélisse, anc. dép. rép. min. 172

Il s'agissait de remplacer M. Théophile

Roussel, élu sénateur pour la première fois en 1879, fut réélu successivement à tous les renouvellements partiels, de 1888 et 1897. A cette dernière date, il fut nommé par 286 voix sur 384 votants, avec M. Monestier, son collègue de la liste républicaine.

## Le rendement des impôts indirects

Le chiffre total du rendement des impôts indirects et monopoles de l'Etat pour le mois de novembre 1903 s'élève à la somme de 244.192.100 francs, accusant ainsi une plus-value de 28.727.100 francs par rapport aux évaluations budgétaires et une augmentation de 22.451.700 fr. par rapport à la période correspondante de l'année précédente. L'excédent total de l'exercice 1903 se trouve ainsi porté à 106.138.300 fr. par rapport aux onze premiers mois de l'année précédente, l'augmentation est de 133 millions 336.800 francs. Ces résultats continuent et accentuent d'une manière très sensible l'amélioration qui n'a cessé de se manifester dans les recettes depuis le début de l'année. Il y a lieu néanmoins de remarquer que dans les plus-values budgétaires de ce mois figurent pour 10.000.000 de francs les dédouanements opérés sur les cafés en prévision d'une élévation qui ne s'est pas produite.

## Tirage d'obligations

Ville de Paris 1898

Le numéro 585.251 gagne 200.000 francs.

Le numéro 879.601 gagne 50.000 francs. Les quatre numéros qui suivent gagnent chacun 10.000 francs :

688.606 625.386 202.658 436.624.

Les quatre numéros qui suivent gagnent chacun 5.000 francs :

661.425 485.992 378.534 395.134.

Quarante numéros gagnent chacun 1.000 francs.

## Obligations communales 1891

Le numéro 177.207 gagne 100.000 fr.

Le numéro 8.796 gagne 10.000 fr.

Le numéro 671.007 gagne 5.000 fr.

Vingt numéros gagnent chacun 1.000 fr.

## Obligations communales 1880

Le numéro 788.649 gagne 100.000 fr.

Le numéro 416.433 gagne 25.000 fr.

Les numéros 756.072 745.636 975.971

615.746, 986.874, 462.855 gagnent chacun 5.000 fr.

Quarante-cinq numéros gagnent chacun 1.000 fr.

## Obligations communales 1899

Le numéro 181.888 gagne 100.000 fr.

Le numéro 161.485 gagne 25.000 fr.

Le numéro 361.772 gagne 5.000 fr.

Quarante-cinq numéros gagnent chacun 1.000 fr.

A PARTIR

DU

1<sup>er</sup> JANVIER

le « JOURNAL DU LOT »

PARAITRA

SUR 6 COLONNES

et sera composé

EN CARACTÈRES NEUFS

CHRONIQUE LOCALE

Nous avons encore reçu une lettre de l'ex-socialiste, nous la publions *textuellement* : Goutez-ça :

Cahors le 5 décembre 1903.

A Monsieur le Directeur-gérant du Journal du Lot

Monsieur le gérant,

Les commentaires qui accompagnent ma réponse me font un devoir d'être une fois encore votre collaborateur.

Les premières lignes de vos derniers commentaires sont en contradiction flagrante avec votre première assertion, appuyée sur celle du citoyen Sembat concernant l'augmentation du personnel des Postes. — Aujourd'hui vous dites qu'il n'en faut plus. — Vos lecteurs auront certainement remarqué avec nous la contradiction existante entre votre première opinion et celle d'aujourd'hui. Mais passons.

D'accord avec mes principes socialistes, j'ai toujours partisan de l'augmentation des modestes fonctionnaires, car j'estime que leur travail beaucoup plus fatigant et beaucoup plus étendu est payé en sens inverse de celui de leurs chefs qui trônent dans les ministères ou dans les bureaux de direction.

J'estime par conséquent, qu'avec le superflu des uns, il serait facile de donner le nécessaire aux autres, les plus intéressants pour moi, et d'alléger leur travail par l'augmentation du nombre.

Ma phraséologie et mes trémolos, tendaient à donner du pain à quelques-uns des huit cent postulants du département du Lot à l'administration des postes ; ce but me paraissait supérieur au travail d'une heure fait une fois par semaine par un agent.

Vous paraissez trouver étrange que je me préoccupe des nombreuses personnes qui n'ont que leur dimanche pour faire leur correspondance, je me bornerai à vous dire que l'ouvrier, l'ouvrière, l'artisan en général, n'ont pas toute la semaine, un scribe à leur disposition.

Vous me rappelez, après bien d'autres, certain Magnificat, vous n'en avez donc pas l'éternelle, mais, je vais profiter de l'occasion, pour vous narrer succinctement cette histoire d'une dévotion de circonstance.

Après un copieux dîner en compagnie d'un ecclésiastique, nous jugeâmes à propos de continuer ensemble la séance, et comme l'établissement le plus proche était une Eglise, nous y entrâmes tout naturellement, mais je vous assure, M. le Gérant, que mon attitude n'avait rien de commun avec celle de ceux qui évangélisent dans les temples ou dans les églises (1).

Au point de vue de ma façon d'agir envers les ouvriers, j'ai déjà répondu, et la dernière phrase qui est du reste assez embrouillée, ne me concernant pas, me laisse absolument indifférent.

Pour ce qui est de la note à payer, je ne m'attendais pas à ce que vous fassiez payer d'avance, car à l'heure où vous me réclamez 4 fr. 80, c'est vous qui m'êtes redevable d'une centaine de lignes, auxquelles me donnent droit votre insertion de la lettre (Légitime rectification) et de ses commentaires dont je me borne pour aujourd'hui à vous donner acte.

Lorsque la polémique que vous avez provoquée aura pris fin, et que j'aurai usé de tous les droits de réponse que me donne l'article 13 de la loi sur la presse, droits dont je suis résolu à user complètement ; si je vous suis redevable de quelques frais d'insertion, vous n'aurez qu'à me soumettre votre note (plus exacte que la dernière dans tous les cas), et après vérification, elle vous sera immédiatement réglée, libre à vous,

(1) Je n'ai pas à m'immiscer dans une polémique soulevée par le Rédacteur en chef du Journal du Lot ; je tiens seulement à répondre, d'un mot, aux insinuations aussi vagues que jésuitiques de M. Cagnac.

Des amis m'affirment qu'ON va répétant partout que je fais le culte aux protestants de Cahors !!!

C'est ce bruit que, sans doute, M. Cagnac voudrait accréditer par son insinuation.

Je dois à la vérité de lui faire connaître que je ne suis pas « évangélisé » et que je n'« évangélise » personne ; jamais, pas plus à Cahors qu'ailleurs, je n'ai fait un culte quelconque.

Le bruit qui court constitue donc un mensonge, évidemment intéressé.

A. COUESLANT.

ensuite, de verser ce montant à la caisse des Ecoles, à la prospérité de laquelle, notamment par mes versements je suis attaché depuis longtemps et probablement même avant que vous ne soyez venu à Cahors.

Conformément à mon droit de réponse, je vous demande l'insertion de cette nouvelle lettre.

CAGNAC.

Conseiller municipal.

4 fr. 80

M. Cagnac répond — toujours à côté de la question — à mon entrefilet de jeudi. Il y relève une contradiction !!! — Ous qu'elle est Uguène ? — Et après maintes digressions à travers le prêche et certaines vèpres, à la suite de raisonnements dignes d'un excellent marguillier honoraire, il refuse de solder la petite dette qu'il a contractée envers le Journal du Lot.

M. Cagnac aurait droit, dit-il, à une centaine de lignes à cause de la lettre du groupe socialiste à laquelle il n'a pas répondu évidemment. M. Cagnac s'illusionne : On le lui prouvera.

Si ces 4 fr. 80, produit de la prolixité épistolaire du chantre occasionnel de l'église de Peyrilles, m'étaient dûs, personnellement, j'en ferais mon denier, et je ne prendrais en fait d'hypothèques sur mon débiteur que le droit de dire quand je verrais promener solennel et heureux, l'ex-socialiste : « Tiens, voilà mes 4 fr. 80 qui passent ! »

Malheureusement pour M. Cagnac, ces 4 fr. 80 doivent aller dans la caisse des Ecoles laïques ; il faut qu'ils y soient versés. Et M. Cagnac, à qui ce soir nous ferons présenter une quittance en bonne et due forme, bon gré, mal gré les versera.

4 fr. 80 ! c'est pour les écoles laïques, votre cauchemar d'antan, monsieur Cagnac !

Louis BONNET

Pétition

Les habitants du quartier de Labarre, pères et mères de famille, dont les enfants fréquentent l'école maternelle de la place Thiers, adressent la pétition suivante à la municipalité :

Messieurs les Conseillers municipaux de Cahors

Les soussignés, tous pères ou mères d'enfants des quartiers nord de Cahors fréquentant l'école enfantine de la Place Thiers, ont l'honneur d'appeler votre attention sur le point suivant :

Depuis que le transfèrement des écoles de la Place Thiers est décidé, les soussignés ont toujours pensé qu'une porte serait ouverte pour les élèves de l'école enfantine du côté de la rue Sainte-Claire. En dehors des raisons particulières à certaines mères de famille obligées de conduire leurs enfants en classe le matin à la première heure, l'entrée par la rue Sainte-Claire aurait pour avantages de supprimer, d'une part les dangers résultant de la circulation des voitures sur le boulevard Gambetta, et d'autre part, de diminuer le nombre des marches d'escalier à franchir par nos petits enfants ; ce nombre pourrait, en effet, être facilement ramené à 2 ou 3 si on établissait une porte en face du nouveau préau sur la rue Sainte-Claire, en tenant compte de la pente moyenne à donner à celle-ci. Enfin les classes de l'école enfantine se trouvant du côté de la rue Sainte-Claire, il serait naturel et logique d'avoir une entrée sur ladite rue.

Pour tous les motifs indiqués ci-dessus, les soussignés vous prient instamment, M. le Maire, Messieurs les conseillers municipaux, de déférer à leur commun désir en ouvrant la porte demandée.

Ils vous prient, Monsieur le Maire, Messieurs, d'agréer à l'avance l'expression de leurs remerciements.

Cahors, le 8 décembre 1903.

Suivent les signatures.

Un groupe de mères de famille nous prie de signaler à qui de droit, serait-ce à l'agent voyer, le mauvais état de la classe enfantine de l'école de la rue Fénélon.

Il paraît qu'il pleut dans cette classe.

Banquets

Samedi soir les clercs de notaires, d'avoués, d'huissiers, réunis en un banquet fraternel sous la présidence de M. Fournier Emile, principal clerc, ont fêté la Basoche dans les salons de l'hôtel de l'Europe.

Un exquis repas leur a été servi et la gaité la plus franche n'a cessé de régner toute la soirée.

A la même heure, les employés de commerce de Cahors s'étaient également réunis en un banquet fraternel à l'hôtel Combelles où ils furent très bien servis.

Dimanche soir, à 7 heures, dans les salons du buffet de la gare, les membres du V. S. C. ont fait honneur au délicieux repas préparé par M. Basouges.

Au dessert M. le docteur Darquier, vice-président de la Société, en l'absence de M. le docteur Gélis président, a prononcé une excellente et spirituelle allocution qu'il a terminée en portant un toast aux convives et à la prospérité du V. S. C.

Des applaudissements chaleureux et un ban formidable ont salué les éloquentes paroles de M. le docteur Darquier.

M. Lacaze invité par les convives à prendre la parole, s'est exécuté de bonne grâce et par quelques mots d'une humour exquise et d'un a-propos parfait s'est fait fort applaudir.

Le repas terminé, les convives se sont rendus au siège du Club (café Tivoli) où la fête s'est prolongée assez tard dans la soirée.

Elections Consulaires

Voici les résultats des élections consulaires de l'arrondissement de Cahors :

Cahors nord :	Cayla	79 voix.
	Bach	78 —
	Bruel	78 —
Cahors sud :	Cayla	49 —
	Bach	48 —
	Bruel	48 —
Puy-l'Évêque :	les trois	152 —
Castelnau :	—	45 —
Luzech :	—	42 —

Congés du Nouvel An

Les congés du nouvel an dans les Lycées et Collèges de l'Académie de Toulouse, sont fixés ainsi qu'il suit :

Sortie, le 24 au matin (internes).  
Rentrée, le 3 au soir (internes).

Ecole de St-Maixent

A la suite des épreuves écrites de 1903, pour l'admission à l'école militaire d'infanterie en 1904, deux sous-officiers du 7<sup>e</sup>, le sergent-major Roussel et le sergent Vidal ont été admis à prendre part aux épreuves orales.

Syndicat agricole

Le « Syndicat Agricole du Lot » se réunira le Samedi 12 Décembre 1903, à 10 heures du matin, dans une des salles de l'Hôtel de Ville de Cahors.

Ordre du jour :

- 1° Lecture du procès-verbal de la dernière séance ;
- 2° Rapport du Trésorier ;
- 3° Rapport du Secrétaire général ;
- 4° Election du Bureau ;
- 5° Communication de M. Tuzet, au sujet des débouchés pour l'exportation de produits divers.

La « Société Agricole et Industrielle du Lot » se réunira le Samedi 12 Décembre 1903, à 2 heures précises du soir, dans le lieu ordinaire de ses séances, au Conservatoire, rue du Lycée.

Le Président de la Société,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Dr REY.

Ordre du jour :

- 1° Lecture du procès-verbal de la dernière séance ;
- 2° Présentation et admission de nouveaux membres ;
- 3° Rapports sur le Concours des vignobles et autres concours ;
- 4° Discussion du nouveau règlement ;
- 5° Communications diverses

Cour d'assises du Lot

La 4<sup>e</sup> session des assises du Lot s'est ouverte lundi matin à 11 heures, sous la présidence de M. de Gombault, conseiller à la Cour d'Agen, assisté de MM. Fournié et Labatut, juges au Tribunal civil de Cahors.

L'affaire qui doit être jugée est une affaire de meurtres ; du reste ces affaires de meurtres sont le lot de cette session d'assises du Lot. Pierre Lacroix, 63 ans, cultivateur,

domicilié dans la commune de Cuzance, est accusé d'avoir commis plusieurs attentats à la pudeur sur des enfants, des fillettes âgées de moins de 13 ans.

M. Villotte occupe le siège du ministère public et M<sup>e</sup> Alibert, de Gourdon, est assis au banc de la défense.

Le huis clos est prononcé. A 4 heures le jury rendait un verdict négatif en faveur de Lacroix qui a été acquitté.

Affaire Limouzin

A 4 heures le jury est constitué à nouveau pour juger le nommé Limouzin Antoine, 43 ans, ouvrier boulanger à St-Céré, accusé d'avoir commis des attentats à la pudeur sur des enfants âgés de moins de 13 ans.

Les débats ont lieu à huis clos. Après réquisitoire de M. Laboulbène, substitut, et plaidoirie de M<sup>e</sup> Martin, Limouzin est condamné à 2 ans de prison.

Affaire des époux Lacroix

Aujourd'hui ont comparu devant le jury du Lot les époux Lacroix, de Cuzance, accusés d'avoir commis un grand nombre d'attentats aux mœurs.

Par respect pour nos lecteurs nous ne publierons pas l'acte d'accusation. Le jury est constitué à 11 heures, et le huis clos est ensuite prononcé.

M. Villotte procureur, occupe le siège du ministère public ; au banc de la défense sont assis MM<sup>es</sup> Besse et Fleuret.

Au moment où nous mettons sous presse, les débats ne sont pas terminés.

Grand Cirque National Suisse

Le Grand Cirque National Suisse est arrivé ce matin dans notre ville. Il est installé sur le Cours Vaxis. Tous les soirs brillante représentation.

Arrondissement de Cahors

CASTELNAU. — Loi de 1901 tournée et bien tournée. — Par jugement correctionnel du 30 décembre 1903 le tribunal correctionnel de Cahors a prononcé la fermeture de l'école des frères de Castelnau, a condamné le directeur et son adjoint à 25 francs d'amende chacun et solidairement aux dépens.

Le directeur, Fiancette, n'a tenu aucun compte du jugement et a continué de plus belle à faire la classe. Il a affiché même la rébellion en affectant de promener ses élèves en tout temps et en tout lieu.

Mais par crainte d'être expulsé il a trouvé un remplaçant dans la personne de son frère, ancien congréganiste comme lui, auquel il a fait faire une demande d'ouverture d'école privée dans le local occupé.

Le nouveau déclarant, Fiancette 1<sup>er</sup>, fait dit-on, la classe, quoique le temps réglementaire ne soit pas encore expiré, l'expiration ne devant avoir lieu que le 14 de ce mois. (Article 38 de la loi de 1888 délai d'un mois).

MM. les congréganistes de Saint-Viateur n'ont pas à se gêner pour enfreindre la loi et les règlements, puisque l'administration ne dit rien.

On annonce que M. Fiancette a interjeté appel du jugement de Cahors.

Ce qui se passe chez les frères, s'est passé chez les ex-religieuses se disant sécularisées qui sont venues de loin louer leur service au même patron.

Ouverture d'école avant le délai légal, changement de personnel à vue, nombre illimité.

Ces dames auraient bien tort de se gêner. Elles ont fait, elles font ce qui leur plaît, elles feront ce qui leur conviendra.

Leur bien-aimé patron n'est-il pas là pour les soutenir et les défendre au besoin. Il s'en charge.

N'est-ce pas permettre impunément aux congréganistes et aux cléricaux de se moquer des lois et de ceux qui les font.

BATISTOU.

ST-GÉRY. — Le nouveau curé. — Hier, par le train de 2 heures, M. l'abbé Périer, nouveau curé de St-Géry, est arrivé dans notre localité accompagné de M. le chanoine de Roaldès.

Ces deux prêtres se sont rendus au presbytère où M. de Roaldès a présenté le nouveau curé à M. le maire et aux membres de la fabrique qui s'étaient réunis là pour le recevoir. Ils se sont ensuite dirigés vers

l'église de la paroisse où a eu lieu la cérémonie d'usage.

On nous affirme que ce nouveau curé aurait à cœur d'accomplir ses fonctions de prêtre sans se mêler aux luttes politiques. En agissant ainsi il ne fera que son devoir. Tant mieux.

**CATUS. — Cantines scolaires.** — A leurs mérites passés, M. et M<sup>me</sup> Vayssié, directeurs d'écoles publiques, viennent d'en ajouter d'autres : pour mieux reconforter les estomacs des élèves forains, ces dévoués maîtres ont organisé des cantines scolaires, où les enfants, en l'absence de leurs parents, peuvent, à l'abri des intempéries, prendre un repas chaud préparé en commun sous la direction du maître ou de la maîtresse et dont le coût est presque insignifiant. Nous adressons à ces vaillants éducateurs nos sincères félicitations.

**LAUZÈS. — Conseil municipal.** — Ainsi que nous l'avions annoncé, les droits de place de la commune de Lauzès, ont été mis en adjudication, le dimanche 29 novembre.

Le sieur Marabelle Jean-Pierre, de Las-cabanes, commune de Lauzès, a été déclaré adjudicataire des droits de parcs, claires, etc., pour quatre ans au prix de 61 fr. par an.

Il n'y a pas eu d'adjudicataire pour les droits sur les bancs, gibier, etc. et l'adjudication de ces derniers droits a été remise à huitaine, c'est-à-dire au dimanche suivant 6 décembre.

La commission composée de MM. Delfour maire, Pignaniol Vincent et Delfau Alcide conseillers municipaux, s'est réunie de nouveau le dimanche 6 décembre et la mise à prix des bancs, gibier, etc. a été fixée par la commission à 440 fr.

M. Labarrière Antoine, a été déclaré adjudicataire au prix de 476 fr. par an, pour une durée de 4 ans.

Le précédent adjudicataire payait 462 fr.

**Foire.** — La foire du 5 courant n'a pas été très importante, à cause de la pluie qui n'a cessé de tomber pendant toute la journée.

Cependant il y avait une grande quantité de foies d'oie, qui ont été vendus au cours de 2 fr. 20 à 2 fr. 40 le 1/2 kilo.

A cause du mauvais temps cette foire a été renvoyée à jeudi 10 courant.

**Elections consulaires.** — A Lauzès le Bureau n'a pu être formé.

**LIMOGNE.** — La foire de samedi aurait été très importante sans la pluie qui n'a pas discontinué durant toute la journée, aussi le foirail aux bœufs et moutons était à peu près vide.

**Céréales.** — Blé 15 fr. l'hect. ; avoine 6 fr. 50 l'hect. ; maïs 10 à 11 fr. l'hect. ; noix 10 à 11 fr. 50 l'hect. ; châtaignes 7 fr. l'hect.

Volaille 0 fr. 60 le 1/2 kilo.

Œufs 1 fr. la douzaine.

En revanche 50 quintaux de truffe variant entre 7 et 8 fr. le kilo.

**Arrondissement de Figeac**

**FIGEAC. — Mort subite.** — Dimanche matin, vers huit heures, M. Charles Floirac, conseiller municipal, membre du Bureau de bienfaisance, revenait de la Miséricorde. Devant la pharmacie Monziols, se sentant indisposé, il entra et s'affaissa aussitôt. Malgré les soins prodigués par M. Monziols il ne put être rappelé à la vie. Cette mort est attribuée à la rupture d'un anévrisme. Nous prions sa famille de vouloir bien agréer nos sincères condoléances. M. Floirac était âgé de soixante-deux ans.

**Tribunal correctionnel.** — Audience du 5 décembre :

Après une condamnation à 16 fr. d'amende pour chasse sans permis, et une condamnation à 50 fr. d'amende pour chasse avec engin prohibé, Jules Fabre, 17 ans, de Teys-sien, et Jean Larroussy, 64 ans, d'Aynac, tous les deux ayant subi plusieurs condamnations, poursuivis pour vol, sont condamnés chacun à six mois de prison.

Une affaire de voie de fait est ensuite appelée. Le prévenu est relaxé, et la demanderesse condamnée aux dépens.

**Cour d'Appel.** — Par arrêt du 2 décembre courant, la cour d'appel d'Agen a réduit à une année la peine de deux ans d'emprisonnement prononcée, le 31 octobre dernier, par le tribunal correctionnel de notre ville,

contre Laurent Alcouffe, de Montet-et-Bouzal, inculpé de vol au préjudice de son ancien maître, propriétaire à Fons.

**Arrondissement de Gourdon**

**GOURDON. — Marché du 5 décembre.** — Voici la mercuriale du marché qui a été tenu samedi dernier :

Cinquante hectolitres de blé, vendus au prix de 15 fr. l'hectolitre ; 40 hectolitres de seigle, vendus au prix de 11 fr. l'hectolitre ; 50 hectolitres de maïs, vendus au prix de 13 fr. 50 l'hectolitre ; 40 hectolitres d'avoine, vendus au prix de 7 fr. l'hectolitre ; 500 hectolitres de noix, vendus au prix moyen de 14 fr. 50 l'hectolitre ; 50 hectolitres de châtaignes, vendus au prix de 8 fr. l'hectolitre ; 10 hectolitres de pommes de terre, vendus au prix de 3 fr. 50 l'hectolitre.

**Petit marché.** — La volaille s'est vendue à raison de 55 à 60 centimes la livre, et les œufs ont valu 1 fr. à 1 fr. 10 la douzaine.

Les foies d'oies grasses se sont vendus de 2 fr. 25 à 2 fr. 50 le kilogramme.

**SOULLAC. — La foire.** — Voici les cours pratiqués à la foire du 4 :

Bœufs gras, 32 fr. à 35 fr. les 50 kilos ; bœufs d'attelage, 450 fr. à 700 fr. la paire ; porcs gras, 40 fr. à 45 fr. les 50 kilos ; porcelets pour l'élevage, 20 fr. à 42 fr. la pièce ; moutons gras, 0 fr. 75 à 0 fr. 80 le kilo ; brebis pour l'élevage, 35 fr. à 40 fr. la pièce.

Volailles grasses, 0 fr. 70 le demi-kilo ; oies, 0 fr. 70 à 0 fr. 75 le demi-kilo ; canards, 0 fr. 70 à 0 fr. 75 le demi-kilo ; œufs, 1 fr. la douzaine.

Blé, 15 fr. ; maïs, 14 fr. ; avoine, 7 à 8 fr. l'hectolitre.

**Marché aux truffes.** — La quantité apportée a été de 18 quintaux environ. Prix moyen, belle qualité, 10 fr. le kilo.

La distribution des primes, organisée par les soins de la municipalité, a eu lieu à une heure, place de la mairie.

Voici la composition du jury : M. Claret, industriel, adjoint au maire de Souillac ; M. Bizac, négociant ; M. Raymond Fumat, négociant.

1. prix, M. de Cardaillac, de Latreigne, panier de 68 livres, et M. Mège, de Payrac, panier de 40 livres ; 2. prix, M. Lespinasse, de Meyraguet, panier de 20 livres, et M. Lafaurie, du Faget, panier de 13 livres ; 3. prix, M. Delsol de Chabourna, panier de 18 livres, et M. Jaliné, de Lachapelle-Auzac, panier de 14 livres.

**UZECH-DES-OULES.** — La foire traditionnelle s'est tenue hier 7 décembre, et a permis d'établir les cours suivants :

Porcs gras, 48 à 50 fr. les 50 kilos.

Moutons gras, 0 fr. 80 le kilo.

Moutons d'élevage et brebis à un cours toujours soutenu.

Volaille et gibier aux cours ordinaires.

Œufs, 1 fr. la douzaine.

Foies d'oies, 2 fr. 25 à 2 fr. 50 le demi-kilo.

**BULLETIN FINANCIER**

Sauf l'Extérieure et les valeurs espagnoles qui ont sensiblement baissé et les fonds Ottomans qui ont progressé dans une large mesure le reste du marché n'a présenté que peu d'intérêt tant au point de vue de la tenue des cours qu'à celui des affaires.

Nous retrouvons le 3 0/0 à 98,42 et l'amortissable à 98,65.

Le Comptoir National d'Escompte est ferme à 605 ; le Crédit Foncier à 701 ; le Crédit Lyonnais à 1.132 et la Société Générale à 627. Parmi nos chemins, le Lyon clôture à 1.417 ; le Midi à 1.180 et le Nord à 1.872.

Le Suez cote 4.095.

Parmi les fonds étrangers, l'Extérieure est en nouvelle baisse de 60 centimes à 88,90 ; l'Italien cote 104,10 ; le Portugais, 65,42.

Le Turc Unifiée s'avance à 89,55 ; la Banque Ottomane à 606.

Le Rio finit à 1.237 ; la Tharsis à 119,50 ; la Paramatta est ferme à 66,50.

La Cassinga se traite à 60,25.

**Bibliographie**

Viennent de paraître dans la petite collection illustrée E. Bernard, à 0,60, le n° 29 : la *Maîtresse du Masque de Fer* de J. de Kerlecq, et le n° 30 : *Amour Charnel et Amour Ailé* de La Font-Vinée.

Dans son intéressant roman : *La Maîtresse du*

*Masque de Fer*, Jean de Kerlecq, nous donne le mot de l'énigme qui depuis tant de siècles hante la curiosité humaine. Il arrache le masque impénétrable et nous montre le visage de celui qui fut le Masque de Fer.

*L'Amour Charnel et l'Amour Ailé*, de La Font-Vinée, est, d'après l'auteur, un roman vécu. La plupart des personnages qui y figurent vivent encore et sont présentés sous des pseudonymes très transparents, ce qui double l'intérêt du livre.

Ce volume est le trentième de cette publication, de cette intéressante et artistique collection dont le prix de 0,60 défie toute concurrence.

Ces charmants volumes artistement illustrés sont en vente dans les principales librairies, aux bibliothèques des gares, et chez M. E. Bernard, éditeur, 29, quai des Grands-Augustins, Paris.

**Nos Maladies**

**L'ÉPUISEMENT NERVEUX CHEZ L'HOMME ET LA FEMME**

**Voyage des Spécialistes**

L'éminent spécialiste BOISSET, délégué de l'Académie Dermothérapique de Paris, de passage régulièrement dans la région, consultera à :

**Agen**, hôtel du Midi, le 8 décembre.

**Auch**, hôtel de France, le 9 décembre.

**Toulouse**, hôtel du Capitole, les 10 et 11 décembre.

**Montauban**, hôtel de France, le 12 décembre.

**Cahors**, hôtel de la Croix Blanche, le 13 décembre.

**Figeac**, hôtel des Voyageurs, le 14 décembre.

L'épuisement nerveux est répandu dans toutes les classes de la société ; ses manifestations sont extrêmement nombreuses et variables.

Chez les uns, la digestion est pénible, douloureuse, avec ou sans vomissements ; le cœur palpite avec violence ; il existe des douleurs dans la tête, dans le dos, dans le rein ; il y a de la constipation ou de la diarrhée ; ils souffrent de vertiges, d'angoisses, de lassitude extrême ; chez les autres, l'appétit est conservé, mais la tête est lourde, il y a de la tristesse, de l'irritabilité ; le sommeil fait défaut. Ceux-ci redoutent l'ataxie, la paralysie ; ceux-là se plaignent surtout de leur estomac ou de leur impuissance.

**Chez les femmes**, il existe des pertes, des névralgies, des douleurs du bas-ventre, des maux de reins et à ces symptômes vient s'ajouter, avec la stérilité, la menace terrible du cancer et des tumeurs...

Les épuisés du système nerveux, ce sont enfin ces milliers de malades qui ont été soignés tour à tour pour l'estomac, le cœur, le rein, l'intestin, les bronches, etc. *Tout a été essayé, tout a échoué.*

Ce sont ceux-là surtout qui ne doivent pas manquer d'aller prendre les conseils éclairés du délégué de l'Académie Dermothérapique de Paris, car la méthode est si efficace que le spécialiste BOISSET se propose de **traiter à forfait**, fournitures comprises, les malades qui le désirent.

**AVIS.** — Les personnes qui sont dans l'impossibilité de consulter notre savant délégué, lors de son passage, **sont priées d'écrire de suite** à M. le Directeur de l'Académie Dermothérapique, 19, rue de la Pépinière, à Paris, qui se fera un plaisir de leur adresser **gratuitement** : 1° le *Journal de Médecine française*, qui expose clairement la méthode dermothérapique ; 2° le Questionnaire, qui permet à chacun de signaler ses souffrances et de recevoir, sans frais, tous les conseils utiles à la guérison.

**EMPRUNT CHINOIS 5 % OR 1902**

de 10.000.000 de Francs

Destiné exclusivement à l'établissement d'un chemin de fer entre Cheng-Ting-Fou (Tchéli) et Tai-Yuan-Fou (capitale du Chan-Si)

INTÉRÊT ANNUEL : 25 Fr.

Payable par semestre : 1<sup>er</sup> Mars, 1<sup>er</sup> Septembre

80.000 Obligations de 500 Francs OR

JOUISSANCE 1<sup>er</sup> JANVIER 1904

Remboursables au pair en 20 années par tirages au sort. Exemptées de tous impôts Chinois présents ou à venir.

Prix d'émission : Fr. 482,50

Payable Fr. 50 en souscrivant et le solde Fr. 432,50 soit à la Répartition du 21 au 24 Décembre 1903, soit par versements échelonnés jusqu'au 1<sup>er</sup> Mars 1904, suivant prospectus.

On souscrit le Lundi 14 Décembre 1903 et, dès aujourd'hui, par correspondance

A PARIS :

BANQUE RUSSO-CHINOISE ;

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS ;

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS ;

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ;

Et dans leurs Agences et Succursales des départements et de l'Étranger.

**LE RETOUR D'ÂGE**

L'Elixir de Virginie qui guérit les Varices, le phlébète, le varicocèle, les hémorroïdes est aussi souverain contre tous les accidents du retour d'âge : hémorragies, congestions, vertiges, étouffements, palpitations, gastralgies, troubles digestifs et nerveux, constipation. Paris, 2, rue de la Tacherie. Le flacon, 4 fr. 50, franco. Envoi gratuit de la brochure explicative.

**Etude de M<sup>e</sup> A. TASSART**

AVOUÉ A CAHORS,

10, RUE DU PORTAIL-ALBAN

**Extrait d'un jugement**

PRONONÇANT LE DIVORCE

Assistance judiciaire

décision du 11 décembre 1902

D'un jugement rendu par défaut entre M. Aphonse RENARD ex-fondé de pouvoir, chef de perception à la Trésorerie générale du Lot, domicilié à Cahors, quai de la Verrerie, numéro 1, demandeur et dame Marie Laure Joséphine BATESTI, sans profession domiciliée de droit avec son mari à Cahors, quai de la Verrerie numéro 1, défenderesse, par le Tribunal civil de Cahors, le vingt-sept octobre mil neuf cent trois, enregistré et signifié à la dite dame BATESTI, par exploit de M<sup>e</sup> GIUSTINIANI, huissier à Cahors, en date du 28 novembre 1903 enregistré, il a été extrait ce qui suit :

Le tribunal, Oï M<sup>e</sup> TASSART, avoué plaidant pour le demandeur. Nul pour la défenderesse qui fait défaut.

Où le ministère public qui s'en est rapporté à droit.

Donne défaut contre la dame BATESTI, et pour le profit prononce le divorce entre les époux au profit du mari et aux torts et griefs de la femme.

Confie la garde des enfants au père.

Commets en tant que de besoin M<sup>e</sup> Agar, notaire à Cahors, pour procéder s'il y a lieu, à la liquidation de la communauté ayant pu exister entre les époux.

Commets GIUSTINIANI, huissier à Cahors, désigné par l'assistance judiciaire pour la signification du présent jugement.

Condamne la dame BATESTI aux dépens.

Pour extrait :

Cahors, le sept décembre mil neuf cent

Signé :

A. TASSART.

La présente insertion est faite en vertu d'une ordonnance de M. le Président du susdit tribunal en date du cinq décembre 1903, conformément à l'article 247 du Code civil.

**Tribunal de commerce de Cahors**

Suivant jugement en date du 4 décembre 1903, le Tribunal a converti la liquidation judiciaire du sieur Paul FALGUIÈRE, banquier demeurant à Cahors, en faillite, délégué au failli un sauf conduit provisoire, ordonné l'affiche et l'insertion du jugement aux formes de droit.

Nommé Monsieur Gabriel Bruel, l'un de ses membres, juge-commissaire et Monsieur Gaston Robert, arbitre de Commerce, domicilié à Cahors, syndic.

Pour extrait conforme.

Le Greffier,

A. POULVEREL.

VIENT DE PARAÎTRE :

**LES ANNALES ANTIALCOOLIQUES,**

journal mensuel, le premier journal anti-alcoolique qui soit indépendant de toute société de tempérance.

Publié sous la direction de M. le D<sup>r</sup> LEGRAIN, avec le concours des collaborateurs les plus éminents : MM. les D<sup>rs</sup> Brouardel, Landouzy, Letulle, Chauveau, Bouchard, Dairembert, M. F. Passy, etc., etc.

Administration, 12, rue de Condé, Paris, abonnement, 3 fr.

**Bulletin météorologique**

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite	Tempé
	maxima	minima		
6 Dim.	+15	+0.5	760	Pluie
7 Lundi	+5.5	0	765.5	Pluie
8 Mardi	+9	+5	761	Pluie

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable : Pluie.

D<sup>r</sup> HERBEAU

1904

Vient de paraître

A la Librairie DELSAUD  
RUE DE LA MAIRIE, CAHORS  
**LE GRAND ANNUAIRE DU LOT**

CONTENANT LES PRÉVISIONS DU TEMPS  
Par XAINTRAILLES, d'Issoire (Puy-de-Dôme)

Illustré de plus de 500 gravures

PRÉCÉDÉ D'UNE

HISTOIRE DU QUERCY

GALLOT DE GENOUILHAC

Grand Maître de l'Artillerie

Prix : 0 fr. 60

VIENT DE PARAÎTRE

ALBERT GRIMAUD

**LA RACE ET LE TERROIR**

Anthologie des Poètes du clocher

MOUVEMENT LITTÉRAIRE PROVINCIAL

Fort volume in-8 (24x16), 500 pages : 6 fr.  
Franco : 6 fr. 75.

S'adresser : 1, rue des Capucins, Cahors

**Bibliographie**

LECTURES POUR TOUS

Quelle revue lire, pendant les longues soirées d'hiver ? Aucune hésitation n'est possible lorsqu'on a une fois jeté les yeux sur les *Les Lectures pour Tous*. Promenant la curiosité du lec-

teur à travers tous les temps et tous les pays, l'attrayante Revue familiale de la Librairie Hachette et C<sup>o</sup> fait aussi une large part aux questions actuelles, prévoyance sociale, expéditions militaires, découvertes scientifiques. Et l'intérêt qu'elle offre n'est pas tout entier dans ses articles toujours clairs, vivants, pittoresques, dans ses romans et nouvelles d'un si poignant intérêt : il est dû aussi aux illustrations qui, à chaque page, animent le texte et le traduisent aux yeux d'une façon saisissante. Voici le sommaire du n<sup>o</sup> de Décembre.

Coutumes françaises et Légendes de Noël. — La France au Pays du Sommeil. — La Corde à Feu, nouvelle. — Bottes de Sept Lieues des Pays de Neiges. — Jeunes élèves des Magnaneries : les Difficultés de l'Élevage du Ver à soie. — L'Homme aux Quarante Costumes. — La Chambre mystérieuse. — Notre Concours de Photographie. — Attelages du Char des Maladies : les Germes morbides transmis par les Animaux. — Joints d'Hier et de Toujours.

Abonnements : Un an : France, 7 fr. Étranger, 9 fr. — Le N<sup>o</sup>, 50 centimes.

**Usages Locaux**

EN VIGUEUR

DANS LE DÉPARTEMENT DU LOT

En vente à l'imprimerie du *Journal du Lot*, 1 rue des Capucins, à Cahors.

Prix : 1 fr. — Franco par la poste 1 fr. 25

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT

**A. WILCKEN**

CHIRURGIEN-DENTISTE  
DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE

L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

ET DE

L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL

ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

Ancien cabinet dentaire

**HUGGINS & BAKER**

75, BOULEVARD GAMBETTA

Monsieur L. Maury, Chirurgien-Dentiste diplômé de la Faculté de médecine de Paris et de l'École dentaire de France.

Monsieur L. Morand, Chirurgien-Dentiste diplômé de la Faculté de Médecine et de l'École Dentaire de Bordeaux.

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

Travail parfait

et entièrement garanti

TRANSFORMATION du CABINET DENTAIRE  
DE LA RUE DU LYCÉE

**L.-G. OLLIVIER**

CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLOMÉ DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE

ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

**SPÉCIALITÉ D'AURIFICATION**

Consultations de 9 h. du matin à 5 h. du soir

9, rue du Lycée, 1<sup>er</sup> étage

COMMERCE DE BOIS

FABRIQUE DE MENUISERIE ET PARQUETS

**FILLIOL, à Tulle**

Parquets chêne,	depuis 2 fr. 50 le mètre carré.
d <sup>o</sup> hêtre,	2 fr. 50 d <sup>o</sup>
Parquets pin 28/30,	1 fr. 45 d <sup>o</sup>
d <sup>o</sup> d <sup>o</sup> 25,	1 fr. 35 d <sup>o</sup>
Parquets peuplier 28/30	1 fr. 95 d <sup>o</sup>
d <sup>o</sup> d <sup>o</sup> 25,	1 fr. 60 d <sup>o</sup>
Parquets mélèze 28/30,	2 fr. d <sup>o</sup>
d <sup>o</sup> d <sup>o</sup> 25,	1 fr. 75 d <sup>o</sup>
Portes à 5 panneaux 2 <sup>m</sup> sur 0,75 x 0,80 x 0,85	la pièce 8 fr.
Portes à 5 panneaux 2 <sup>m</sup> x 0,80 x 0,85, la	pièce 11 fr.

Chêne, Hêtre, Pin Sylvestre, Peuplier, spécialité de bois de Chêne étuvé pour menuiserie. Envoi de prix-courants et tous renseignements sur demande

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 221

MADemoiselle

**MONTE-CRISTO**

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par Ch.-BERNARD DEROSNE)

TROISIÈME PARTIE

LE BEAU SPAHIS

XI

Chasse à outrance

Mais la mort passe à côté des coupables et des malheureux et va saisir les heureux et les bons.

Ses bras croisés étaient appuyés sur la table la tête tomba sur ses mains, comme si elle ne voulait plus la relever. Depuis sa plus tendre enfance jusqu'à ce jour, elle avait été une créature toute d'impulsion, gouvernée par un cœur passionné et indiscipliné, un navire perdu sur la mer, sans gouvernail et sans boussole.

— Il y a des jours dans ma vie, pendant les années écoulées, pendant les semaines que j'ai passées là-bas, à Scarswood, où mes mains ont pris le facon d'opium pour le porter à mes lèvres et mettre fin à tout. Mais je n'ai pas osé

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Haas.

dirais encore d'aller trouver votre père... la vérité avant tout, et quoiqu'il en puisse coûter.

— Vous qui aimez lady Cecil, vous me donnez ce conseil ? Capitaine O'Donnell, vous ne l'aimez pas !

— Je l'aime si sincèrement... que je m'en vais loin d'elle... Je l'aime si sincèrement que si ce dont vous parlez était possible, mon premier soin serait de me rendre auprès d'elle et de le lui dire. Une fois encore en présence de tout ce qui pourra s'en suivre, je vous le dis : allez trouver votre père ! Dites la vérité, reprenez le nom et la place qui vous appartiennent ; et laissez-moi vous y aider, si j'en ai le pouvoir.

Mais elle restait assise, les yeux fixés sur lui avec un regard étrange et scrutateur.

— Vous l'aimez si sincèrement que vous allez loin d'elle, répéta-t-elle d'un air pensif. Vous vous éloignez parce qu'elle est la fille d'un comte et que vous la considérez comme au-dessus de vous. Si vous la saviez pauvre et de basse extraction...

— Je la quitterai encore. Cela ne ferait aucune différence... Riche ou pauvre, de noble ou d'humble naissance, que suis-je pour demander à une femme de m'épouser ?... Ma vie de soldat dans les camps et le désert est suffisante pour moi. Comment ferai-je, songez-y si j'avais avec moi une femme élevée comme lady Cecil l'a été ?... La vie est assez dure pour moi, mais elle me convient. Je n'accepterai jamais de voir ma femme partager cette dure existence, Mais laissons cela... Je n'aime pas

mourir, les misérables comme moi ne l'osent pas ! Ce n'est pas de la mort que j'avais peur, mais de ce qui vient après. Capitaine O'Donnell, ajouta-t-elle en relevant les yeux sur lui (et, jusqu'à son dernier jour, le désespoir peint sur ce visage, l'accent douloureux de cette voix le poursuivirent), que devez-vous penser de moi ?... Quelle créature perdue et dégradée je dois être à vos yeux ?...

Il prit ses deux mains dans les siennes, avec un sentiment de compassion comme jamais son cœur n'en avait ressenti pour aucune créature humaine.

— Que suis-je pour vous juger ? Et si j'avais de vous la pensée que vous me prêtez, vous demanderais-je d'être la compagne, la sœur de ma sœur ? Il n'y a rien que de la pitié pour vous dans mon cœur... rien autre chose. Renoncez à cette sombre et dangereuse vie et redevenez vous-même, reprenez possession de la noble nature que le ciel vous avait donnée.

Elle se leva, laissant ses mains dans les siennes ; une sorte d'inspiration illuminait son visage.

— J'y consens, répondit-elle, vous que je croyais mon ennemi, vous m'aurez sauvée. Je renonce à mes desseins... au mal, à la vengeance... et pour vous, pour l'amour que vous lui portez à elle, je l'épargnerai.

Il la regarda en l'interrogeant des yeux.

— Elle sourit, dégagea ses mains, et se rassit.

— Vous ne comprenez pas. Écoutez-moi, capitaine O'Donnell. Je vous ai dit n'est-ce pas

à parler de moi. Lady Cecil n'est pas pour moi, pas plus que tout autre des sujettes de Sa Majesté. Laissons cela et ne parlons que de vous.

Elle traversa la chambre sans dire un mot, prit une bougie, l'alluma, et la plaça devant lui. Il suivait ses mouvements en silence et avec étonnement. Elle tira de sa poche un papier plié et le remit entre ses mains.

— Vous m'avez rendu un plus grand service que vous ne pouviez vous l'imaginer, en venant ici, dit-elle. Accordez-moi une dernière faveur. Je veux que ce papier soit détruit... J'ai la fantaisie de le voir détruire par vous tenez-le au-dessus de cette bougie et laissez-le s'y consumer.

Il le prit d'un air incertain, regarda la suscription qu'il portait et lut : *Confession d'Henriette Harmand*, et hésita.

— Je ne sais... pourquoi ferai-je cela... Qu'est-ce que ce papier !

— Rien qui concerne personne autre au monde que moi. Vous ferez, je crois, une bonne action en le détruisant. Laissez-moi vous le voir brûler. Je puis le brûler moi-même, sans doute, mais comme je vous l'ai dit, c'est une fantaisie que j'ai qu'il soit détruit par votre main. Brûlez-le capitaine O'Donnell !

Toujours étonné, toujours dans le doute, il obéit... Il tint le papier à la flamme, jusqu'au moment où les cendres noires en tombèrent sur la table ; alors elle lui tendit la main avec un franc et brillant sourire.

— Une fois encore, je vous remercie. Vous m'avez rendu un grand service. Vous m'avez sauvée de moi-même... Quand vous et votre

que le second objet que j'avais en vue, en revenant en Angleterre, était de découvrir ma famille ? Eh bien je l'ai découverte.

— Vous l'avez découverte ? dit-il la poitrine oppressée.

— Je l'ai découverte. Mon père vit et la fille de ma nourrice occupe ma place dans son cœur et porte le nom que je devais porter... C'est une vieille histoire... Changée en nourrice... et cette nourrice a fait l'aveu de tout.

— Vous êtes arrivée à cela ? alors je vous félicite sincèrement. Vous allez vous rendre près de votre père à l'instant, comme de raison. Personne, croyez-moi, n'est plus cordialement heureux de ce qui arrive que moi.

— Vous vous trompez... jamais je ne me rendrai près de lui. Ce matin j'en avais l'intention, mais toutes mes idées sont changées maintenant. Si je renonce à ma vengeance et à faire le mal dans un sens, j'y renonce dans tous. Jamais je n'ai compris les demi-mesures.

— Mais ce n'est pas là le mal... C'est votre droit, c'est votre devoir d'aller trouver votre père.

— Capitaine O'Donnell... ne comprenez-vous pas qu'une autre est à ma place ? Me rendre près de mon père, c'est apporter à celle-ci la honte, la dégradation, le malheur. Mon père est un homme très fier. Cela ajoutera-t-il à sa fierté ou à son bonheur d'avoir à reconnaître une fille telle que moi ?

— Ces considérations sont sans valeur ici,

sœur quittez-vous l'Angleterre ?

— Aujourd'hui même... Mais si je puis vous aider en quelque chose... si je puis vous conduire à votre père...

— Vous êtes prêt à le faire, je le sais... mais je n'ai pas encore de détermination prise là-dessus. Ce n'est pas une chose à faire avec précipitation. Accordez-moi quelques heures... Revenez encore ici avant votre départ, si vous le voulez et si vous avez quelque influence sur le comte de Ruysland, faites qu'il ne fasse pas exécuter le mandat de perquisition aujourd'hui. Disons-nous adieu et séparons-nous pour le moment.

Il restait à la regarder, l'esprit en proie au doute. Il sentait vaguement que jamais il n'avait été si loin de la comprendre qu'en ce moment.

— Je reviens, dit-il, et j'espère, je compte que cette fois vous aurez pris la résolution de vous rendre auprès de votre père... et... si Rose en avait le désir, pourrai-je l'emmener avec moi pour le voir ?

— Certainement ! Il ne la reconnaîtra pas, le pauvre garçon. Il ne reconnaît personne. Adieu, Edmond, mon ami !

— Non, pas adieu, répondit-il, au revoir !

Elle alla avec lui jusqu'à la porte... Et elle le suivit attentivement des yeux, jusqu'à ce qu'il eût disparu.

— Adieu, dit-elle, avec douceur, adieu pour toujours ! Si, il y a six ans, Henri Otis avait été ce qu'il est pour moi, j'aurais été sauvée.

XII

Une nuit

Trois heures plus tard, Edmond et Rose O'Donnell avaient quitté Scarswood pour toujours. Les derniers adieux avaient été dits à lady Dangerfield, qui pleura un peu, non pas tant à cause de la perte qu'elle faisait qu'à cause des calamités qui venaient de fondre sur sa maison et des craintes qu'elle avait pour sa fortune... à lady Cecil, froide, pâle et calme, lorsqu'elle donna le baiser d'adieu à la sœur et la dernière poignée de main, un dernier regard au frère. Adieu pour toujours à toi que j'aime, à toi qui m'as aimée ! disait ce long regard, sombre et désespéré... à lord Ruysland, poli, affable et plein de regrets jusqu'au dernier moment.

— Que le ciel confonde madame Eversleigh et son bal masqué, et qu'il confonde doublement, triplement, mademoiselle Herncastle pour avoir persuadé Ginébra d'y aller ! La seule consolation qui me reste, c'est qu'elle sera entre les mains de la justice avant la nuit tombée.

— Et cette consolation même, il me faut demander à Votre seigneurie d'y renoncer, dit O'Donnell avec un demi-sourire. J'ai été voir mademoiselle Herncastle et cette perquisition est inutile, milord. Je crois que vous pourrez entrer dans la maison du Trou-Perdu aussi librement qu'il vous plaira si vous consentez à attendre seulement jusqu'à demain.

(A suivre.)